ZONZA SANTA LUCIA
DI PORTIVECHJU

Procès-verbal de la séance du conseil municipal
Du 14 Octobre 2021
En la Maire de Ste Lucie de Porto Vecchio

Ordre du jour

Finances - Budget communal

- Décision modificative n°4 au budget principal M14 2021.

Subventions Plan de Relance "Transformation numérique des collectivités territoriales"

- Acquisition d'un logiciel SIG (Système d'Information Géographique) : approbation du projet, de son plan de financement et demande de subvention.

- Acquisition d'un logiciel de dématérialisation des Demandes d'Autorisation d'Urbanisme: approbation du projet, de son plan de financement et demande de subvention.

- Modernisation et développement de la plateforme téléphonique de la mairie annexe de Sainte Lucie de Porto-Vecchio: approbation du projet, de son plan de financement et demande de subvention.

Ressources humaines

- Création d'un emploi fonctionnel de Collaborateur de Cabinet à temps complet 35h : annulation et reprise de la délibération n"2O21-79 du12 août 2021.

Aménagement du territoire et travaux

-Requalification urbaine à Zonza "Création d'un bâtiment polyvalent et d'une aire de stationnement : re nomination du projet et modification de son plan de financement.

- Installation d'un exploitant agricole sur la commune de Zonza.

Affaires diverses (questions non soumises à délibérations).

A 17 heures, le Maire ouvre la séance par l'appel des conseillers municipaux.

Présents (16) : CUCCHI Nicolas, GIBERT-MARCHI Christian, ORABONNA Emmanuelle, QUILICI Patrick, BARANOWSKY Marie Thérèse, LUCCHINACCI Vincent, BARTOLI Lisa, FEDI Mathilde, MUZY Anthony, MILLET Marina, PIETRI Dominique, GIANNI Francis, PELLEGRINI Danielle, PIU Christian, CARLI Antoine, BARTOLI Jacky.

Représentés (6) : COLOMBANI Paul André, PRIETTO Christelle, MUZY Alexandre, GERONIMI Dominique , BARLAM Elise, VAN CAUWELAERT Vanina.

Absents (1): GIUDICELLI Jean Sébastien,

Le quorum est atteint, Lisa BARTOLI est désignée secrétaire de séance.

Finances - Budget communal

Mr Le Maire rappelle que la réunion du conseil municipal a été avancée afin de permettre la présentation de deux projets subventionnables au plan de relance. La date limite est fixée à fin octobre.

Afin de préparer au mieux cette réunion, les commissions : des finances, de l'urbanisme et des transports ont été réunies.

Décision modificative n°4 au budget principal M14 2021.

Ces décisions ont pour but d'intégrer divers arrêtés attributifs de subventions sur les sections investissements recettes et dépenses de plusieurs projets. Ces subventions sont attribuées au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

- Section investissement recettes :

Aménagement et sécurisation cour de l'école de Sainte Lucie. 6.312€

Extension de l'école de Zonza : 79.021€

Numérisation des archives urbanisme : 15.612€

Etude de faisabilité Biomasse AUE : 15.120€

Numérisation archives urbanisme (CCAR) : 11.709€

- Section investissement dépenses :

Site internet : 35.000€

Eclairage de l'église de Sainte Lucie : 25.654€

Rénovation des bâtiments communaux : 30.000€

Eclairage public: 20.000€

Toutes ces modifications ont été adoptées en premier lieu par la commission des finances.

A.Carli demande au maire s'il serait possible d'avoir avant le conseil municipal la liste des projets afin d'avoir plus de visibilité.

Le Maire précise que ce conseil municipal a été préparé « au pas de charge » afin de respecter la date butoir, mais tous ces projets ont été présentés et approuvés par un vote à l'unanimité lors des précédents conseils municipaux.

A.Carli fait néanmoins remarquer que les projets ne figurent pas à l'ordre du jour et demande s'il y a une date de début des travaux pour l'école de Zonza.

Le Maire précise que les travaux ne seront pas engagés sans arrêté attributif de subvention. Il remarque que l'Etat a fourni une réponse rapide mais qu'il manque la réponse de la CdC (60%). Ces financements seront votés au BS de la CdC en fin d'année. Le début des travaux est espéré en début d'année 2022. Les plans et diverses études sont déjà très avancés. Un constat de carence sur les installations électriques a été réalisé par l'APAVE en 2016. Les travaux de remise en état ont été réalisés sur ordre du Maire dès sa prise de fonction.

P.Quilici informe le conseil que les jeux d'enfants de Zonza sont fermés à la demande de l'APAVE pour non-conformité.

Subventions Plan de Relance "Transformation numérique des collectivités territoriales"

Acquisition d'un logiciel SIG (Système d'Information Géographique) : approbation du projet, de son plan de financement et demande de subvention.

L'acquisition de ce nouvel outil, permettra d'apporter une solution moderne à la gestion du cadastre et zonage, mais aussi sera une base de renseignements dans l'élaboration du PLU. L'interface sera plus ergonomique notamment pour la gestion des dossiers d'urbanisme et de mouillage.

Le plan de financement France relance prévoit 80% soit 22.632€ sur 33.948€ TTC, la part communale s'élève à 5.658€

Adoptée à l'unanimité.

Acquisition d'un logiciel de dématérialisation des Demandes d'Autorisation d'Urbanisme: approbation du projet, de son plan de financement et demande de subvention.

Afin de répondre à une obligation réglementaire à compter de janvier 2022, la commune de Zonza doit faire l'acquisition d'un logiciel afin que les actes d'urbanisme soient dématérialisés. Le montant de l'opération s'élève à 13.902€ TTC. L'aide forfaitaire de l'Etat est de 4.400€.

Adoptée à l'unanimité.

Modernisation et développement de la plateforme téléphonique de la mairie annexe de Sainte Lucie de Porto-Vecchio: approbation du projet, de son plan de financement et demande de subvention.

Le serveur téléphonique actuel de la commune de Zonza n'étant plus dimensionné pour répondre aux attentes des usagers, il convient de le remplacer afin de satisfaire nos besoins et proposer un service de qualité à l'ensemble des administrés.

L'acquisition de la nouvelle plateforme s'élève à 5.437,80€ TTC, pour cela une demande de financement est possible par le biais du plan France relance à hauteur de 80% HT soit 4.350,24€. La part communale est de 1.087,56€.

Adoptée à l'unanimité.

Ressources humaines

Création d'un emploi fonctionnel de Collaborateur de Cabinet à temps complet 35h : annulation et reprise de la délibération n"2O21-79 du12 août 2021.

Lors du conseil municipal du 12 août dernier le conseil avait émis un avis favorable pour le recrutement d'un directeur de cabinet/directeur de communication. Suite à un courrier des services de la Préfecture, il convient de rapporter cette délibération et préciser le poste au regard de la règlementation en vigueur notamment pour la création d'emplois fonctionnels. Cette délibération s'inscrit toujours dans les préconisations de l'audit RH qui a été présenté lors de cette même séance

Adoptée par 18 voix pour et 4 abstentions.

Aménagement du territoire et travaux.

Requalification urbaine à Zonza "Création d'un bâtiment polyvalent et d'une aire de stationnement : re nomination du projet et modification de son plan de financement.

Suite aux différents échanges avec la CdC il convient de préciser l'intitulé de la délibération en motivant le principe de gestion et de préservation du site de Bavella.

Le plan de financement a été stabilisé suite aux différents échanges avec les partenaires institutionnels.

Etat : 40% 928.000€, Comité de Massif : 40% 928.000€ et commune 20% : 464.000€

A.Carli : Avez-vous les plans de cet aménagement ?

Le Maire : il n'y a pas encore de plan puisqu'une AMO a été nommée et qu'un concours d'architecte sera lancé.

Adoptée à l'unanimité.

Installation d'un exploitant agricole sur la commune de Zonza.

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'un problème rencontré par un agriculteur déjà installé à Zonza et qui y élève 150 porcs labellisés AOP et 30 bovins labellisés Viande Corse. Celui-ci sollicite la commune afin de pouvoir s'installer sur son exploitation de façon permanente avec sa famille en y édifiant sa résidence principale sous forme de caseddu de 80m². Suite à la demande de certificat d'urbanisme opérationnel, un point d'achoppement est apparu avec l'Etat qui considère que l'exploitant n'a pas besoin de vivre sur son exploitation. La commune peut accorder le permis de construire mais il sera sans doute retoqué par les services de l'Etat. La finalité de cette démarche étant de démontrer que pendant des décennies des permis de construire ont été délivrés pour des résidences secondaires et qu'à l'heure actuelle un ou deux agriculteurs qui vivent à Zonza ne peuvent pas construire leurs maisons pour y vivre et y travailler dans le cadre de ce qui est permis partout en France.
Attache sera prise avec le Président de région afin de lui faire part du problème, pour que les arguments et les droits de l'agriculteur soient reconnus mais aussi pour que la politique agricole de la commune qui est de développer les espaces agricoles et aider à l'installation ne soit pas remise en cause.

Le Maire donne lecture de la délibération prise en faveur de l'agriculteur qui est adoptée à l'unanimité.

Affaires diverses (questions non soumises à délibérations).

Mme Fedi informe le conseil municipal que la restauration de la fontaine de « Fresi » à Zonza sera réalisée par la CCAR. Un rendez-vous est fixé pour le 22 octobre prochain.

M. Bartoli regrette que la délibération en faveur de l'agriculteur n'ait pas été communiquée avant la réunion du conseil municipal. De manière générale il demande à avoir plus de documents avant le conseil municipal pour mieux étudier les projets.

Le Maire rappelle que toutes les délibérations prises en conseil municipal sont le produit du travail des commissions. L'opposition étant représentée dans chaque commission, tous les documents sont communiqués par le biais du représentant. Dans ce cas précis la commission d'urbanisme a été réunie et Mme Geronimi était absente.

M. Bartoli considère que Mme Geronimi ne fait plus partie de l'opposition, car pour les deux derniers conseils municipaux elle a donné procuration à Mrs Cucchi et Giudicelli et ne fait pas de comptes rendus des réunions des commissions dont elle fait partie.

Le Maire lui répond que Mme Geronimi n'a jamais indiqué qu'elle rejoignait la majorité.

Le Maire,
Nicolas CUCCHI

MAIRIE DE ZONZA 5 CORSE DU SUD

A Zonza,
Le 5 mars 2022

Ont approuvé et signé le procès-verbal du 14 octobre 2021, les membres présents :

Nicolas CUCCHI	**Christian GIBERT**	**Emmanuelle ORABONA**	**Patrick QUILICI**
Marie-Thérèse BARANOVSKY	**Vincent LUCCHINACCI**	**Lisa BARTOLI**	**Paul André COLOMBANI**
Mathilde FEDI	**Jean Sébastien GIUDICELLI**	**Anthony MUZY**	**Marina MILLET**
Dominique PIETRI	**Christelle PRIETTO**	**Francis GIANNI**	**Danielle PELLEGRINI**
Dominique GERONIMI	**Antoine CARLI**	**Elise BARLAM**	**Jacky BARTOLI**
Vannina MARCHI VAN CAUWELAERT	**Christian PIU**	**Alexandre MUZY**	